

**Procès - Verbal du Conseil Municipal
Du lundi 04 juin 2018**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 11</p> <p>Nombre de Conseillers présents : 7</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 0</p> <p>Début de séance : 21H00</p> <p>Fin de séance : 21H37</p>	<p>L'an deux mille dix huit, le lundi 4 juin, le Conseil Municipal, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 25 mai 2018 par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Étaient présents : DEQUE Gérard, CHEVALET Marie-Pierre, PENZES Éric , WAUTHY Bernard ,ROLLAND Viviane, BERTIN Odile, Frédéric BOUGEOT,</p> <p>Étaient excusés : DEBOIS Fanny , Claudine NEULLAS, FELICE Martial, POIRIER Cyril.</p> <p>Étaient absents :</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Secrétaire de séance : Éric PENZES</p>
---	--

M. Le Maire ouvre la séance et propose de nommer un secrétaire de séance : Éric PENZES est nommé à l'unanimité.

Le Maire propose de valider le PV du conseil municipal du 23 avril 2018.

A l'unanimité et sans remarque, le PV est approuvé.

1- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Par délibération du 15 janvier 2018, la commune de Métabief a décidé de confier la gestion des deux hébergements touristiques de groupes pour handicapés par contrat d'affermage à la Roche du Trésor.

La gestion de ces hébergements est une activité soumise à TVA, et pour gérer les dépenses inhérentes il convient de créer un budget annexe, pour la gestion du service public industriel et commercial (nomenclature M4) ;

La régularisation des sommes payées en 2017 sur le budget principal, et qui auraient dû l'être sur le budget annexe représente la somme de 492 634,06 €.

Il convient donc de modifier les budgets comme suit :

budget général :

FCT RECETTES : compte 773 : annulation de mandats	492 634,06 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 1322 : subvention région	-492 634,06 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES : 023	492 634,06 €
INVESTISSEMENT RECETTES 021	492 634,06 €

Budget annexe locations touristiques :

DEPENSES : Compte 2131	492 634,06 €
RECETTES : Compte 1312 : subvention région	492 634,06 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la création d'un budget annexe M4, pour la gestion des hébergements touristiques de groupe pour handicapés**
- **approuve les modifications budgétaires proposées**
- **autorise le Maire à signer les pièces y afférant**

2- VENTE DE TERRAIN A AGES ET VIE

Le Maire rappelle les faits suivants : Par délibération du 19 juin 2017, la commune de Métabief avait émis un avis favorable à la réalisation du projet de la société Ages et vie pour la création d'une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages&Vie Habitat », intéressée par le site, a présenté un projet de construction d'un Bâtiment permettant l'accueil de personnes âgées et/ou handicapées, composée de 23 logements ainsi qu'un local professionnel Avenue du bois du Roi à Métabief. Elle serait implantée sur la parcelle suivante :

- une partie de la Parcelle AH210 pour une superficie totale de 3520 m2.
- La surface exacte à céder sera confirmée par l'élaboration d'un document d'arpentage.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : le terrain sera vendu au prix de 200 euros/m2, soit un prix total de 704 000 Euros TTC .

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » permettra à la Société de réaliser un projet incluant :

la construction d'un immeuble destiné au rez-de-chaussée par priorité à l'hébergement avec services, des personnes âgées/handicapées, dans des conditions permettant la prise en charge de leur éventuelle dépendance,

l'exploitation par la location d'une partie du rez-de-chaussée (la totalité rez-de-chaussée excepté le local professionnel) du bâtiment par priorité aux personnes âgées/handicapées de la commune, par « Ages&Vie Habitat », pendant une durée de quarante années à compter de la livraison des locaux.

La commune accepte :

de faire figurer le bâtiment « Ages&Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune ,

d'accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages&Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,

d'autoriser « Ages&Vie » à poser un panneau signalétique « Ages&Vie » sur un mas directionnel de la commune, conforme au modèle de signalétique commerciale existant à Métabief.

de mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages&Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,

Par ailleurs, les biens construits doivent faire l'objet de ventes à une ou plusieurs personnes. En conséquence et pour se garantir tant de l'exécution par la société « Ages&Vie Habitat » de son obligation de construire, que de l'exploitation dans de bonnes conditions des locaux construits, la société « Ages&Vie Habitat » s'engage à construire l'immeuble prévu dans les trois ans à compter de la date d'acquisition du terrain par la société Ages&vie Habitat.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Céder ledit terrain à la Société Ages et Vie Habitat pour le montant de 704 000 euros TTC (basé sur un prix de 200 €/m²);

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente.

3- REMISES GRACIEUSE DE LOYERS CINEMA

M.le Maire indique que M. Lemaire, gérant du Cinéma de Métabief, a engagé des dépenses afin de renouveler le matériel numérique du cinéma.

Cet équipement ayant vocation à rester dans l'établissement, il est logique que la commune le prenne en charge.

Aussi, M. le Maire propose de procéder à des remises gracieuses de loyer pour rembourser l'exploitant du cinéma à hauteur de 4126,32 € selon les modalités suivantes :

MOIS	MONTANT PRELEVE	MONTANT DU	ECART
JUILLET	0	500	-500

AOUT	0	500	-500
SEPTEMBRE	0	500	-500
OCTOBRE	0	500	-500
NOVEMBRE	0	500	-500
DECEMBRE	0	500	-500
01/01/19	0	500	-500
FEVRIER 2019	0	500	-500
MARS	373,68	500	-126,32
TOTAL			-4126,32

A compter du mois d'avril 2019, les loyers seront prélevés normalement, à 500 € par mois.

Sur le budget 2018, les modifications budgétaires seront faites comme suit :

752 loyers	-3000
22 dépenses imprévues	3000

La somme de 1126,32 € sera déduite des loyers attendus pour 2019.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve les remises de loyers en compensation des sommes avancées par la société Ciné2ma,**
- **Demande à la société Ciné2ma de produire un écrit pour transférer la propriété du matériel acquis à la commune de Métabief.**
- **autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

4- LOCATION PATURAGE DE BELLEVUE

Suite à la vente de la ferme de Bellevue et des pâturages l'entourant, la commune reste propriétaire de parcelles qui devront être entretenues, en attendant d'être ré-attribuées par bail rural à un exploitant.

Plusieurs exploitants ont manifesté leur intérêt pour ces espaces.

Dans le même temps, la commune poursuit ses recherches en eau potable, notamment en poursuivant les forages d'essai dans la zone des Viscernois, sur la parcelle AC 17, plus particulièrement

Ces prospections vont rendre difficile l'exploitation agricole de cette parcelle, jusqu'alors réalisée par Christian GRESARD.

Aussi, en compensation de ces difficultés, la commune propose de mettre à disposition de M. GRESARD par convention de prêt à usage, pour l'année 2018, les parcelles ZN1 et 3 et ZL 3 situées sur la commune des Longevilles Mont d'Or.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition des parcelles ci-dessus référencées, par convention de prêt à usage, à M. GRESARD Christian

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

5- PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE ESPACE BRUNO MUTIN

M. le Maire explique que l'ensemble des demande de subventions relatives au projet de création de l'Espace Bruno MUTIN ont été finalisées. Le chantier touche à sa fin et les partenaires financeurs sollicitent le plan de financement actualisé.

M. PENZES souligne au passage la complexité des demandes de subventions, et l'investissement que cela nécessite, tant pour les élus, que pour les agents municipaux.

PLAN DE FINACEMENT - MAISON DE VIE Espace Bruno MUTIN

COUT GLOBAL		COUT ELIGIBLE REPARTI PAR ENTITE				
TOTAL GENERAL (€ HT)		Bibliothèque	Multi-accueil	Périscolaire	Hébergement	
		87,70 m2 sdo	338,70 m2 sdo	445,50 m2 sdo	347,40 m2 sdo	

TOTAL GENERAL						
Total € HT =	3 292 233,59 €	217 535,35 €	840 127,97 €	1 105 189,67 €	881 707,88 €	3 044 560,87 €
TVA	658 446,72 €	43 507,07 €	168 025,59 €	221 037,93 €	176 341,58 €	
Total € TTC =	3 950 680,31 €	261 042,42 €	1 008 153,57 €	1 326 227,61 €	1 058 049,45 €	

SUBVENTIONS

Fond FEDER par l'intermédiaire de la région						239 842,00 €
Fond FNADT par l'intermédiaire du Commissariat de Massif						176 000,00 €
Fond FEADER par l'intermédiaire de la région		200 000,00 €				
CADD par l'intermédiaire du Pays du Haut Doubs par le biais de la Région				164 000,00 €		
CAF hors restauration et pour locaux et équipement				125 000,00 €		
CAF Fonds nationaux Ppicc		200 800,00 €				
Enveloppe parlementaire – Sénateur LONGEOT		5 000,00 €				
DETR Préfecture				263 352,00 €		
Conseil Départemental du Doubs		60 466,72 €	79 533,28 €			
TOTAL SUBVENTIONS		0,00 €	466 266,72 €	631 885,28 €	415 842,00 €	1 513 994,00 €
Répartitions		0,00%	55,50%	57,17%	47,16%	49,73%

PART COLLECTIVITE SUR COUT ELIGIBLE

FONDS PROPRES	217 535,35 €	373 861,25 €	473 304,39 €	465 865,88 €	1 530 566,87 €
Répartitions	0,00%	44,50%	42,83%	52,84%	50,27%

PART COLLECTIVITE TOTAL

Coût total du projet TTC	3 950 680,31 €
Total subventions	1 513 994,00 €
TOTAL COLLECTIVITE	2 436 686,31 €

DONT EMPRUNT	CREDIT MUTUEL	15 ANS	450 000,00 €
	BANQUE POPULAIRE	20 ANS	820 000,00 €
	CREDIT AGRICOLE	25 ANS	740 000,00 €

SOUS TOTAL EMPRUNT 2 010 000,00 €

SOUS TOTAL FONDS PROPRES 426 686,31 € AFFECTES AU FINANCEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES DE GROUPE

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement actualisé de l'Espace Bruno MUTIN

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

6- DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU

Le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la reprise des résultats sur le budget primitif Eau.

Il convient donc de procéder à la modification suivante :

INVESTISSEMENT RECETTES 001	-6 237,65 €
21561 – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	-6 237,65 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les modifications budgétaires ci-dessus mentionnées

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

7- SMMO

Dans l'attente d'éléments plus détaillés de la part du SMMO, ce point est ajourné.

La séance est levée à 21h37

Le Maire, Gérard DEQUE	
Le secrétaire de séance, Éric PENZES	